

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 01 février 2024

n° 018-24 C

Objet : RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2023

- date de convocation le 26 janvier 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux -

Thierry Repentin - Farid Rezzak

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Alain Gaget - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Florence Bourgeois - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffennat à Alexandre Gennaro - de Serge Tichkiewitch à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Sara Rotelli - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 01 février 2024

délibération n° 018-24 C

objet **RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2023**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport doit permettre de rendre compte de la politique locale et de l'engagement de développement durable dans l'action locale. Il est structuré en plusieurs parties, consacrées aux pratiques et activités internes à la collectivité et aux politiques territoriales en matière de climat-air-énergie, et doit analyser les impacts de chacune des actions, politiques et programmes au regard des cinq finalités à poursuivre en matière de développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2023 est construit en trois parties :

- Le PCAET, actions en matière de transition écologique et de développement durable à l'échelle du territoire : présentation du diagnostic du bilan à mi-parcours, année 2023 et présentation du Club climat citoyens, l'axe citoyen du PCAET.
- Le Schéma directeur de transition énergétique 2022/2026, stratégie énergétique des activités de Grand Chambéry basée sur des actions de sobriété énergétique et de massification des productions d'énergies renouvelables : suivi des indicateurs de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables et focus sur l'unité de production de biométhane.
- Le Contrat de chaleur renouvelable 2022/2025, aide déléguée du fonds chaleur de l'ADEME pour massifier la production de chaleur renouvelable sur le territoire : il vise à réduire le recours aux énergies fossiles fortement émettrices de gaz à effet de serre en finançant les projets de production de chaleur renouvelable, publics et privés, des communes, bailleurs, associations, entreprises et agriculteurs du territoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 071-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022 portant approbation du Schéma directeur de transition énergétique 2022/2026 de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 153-22 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 portant approbation de la signature du Contrat de chaleur renouvelable 2022/2025 avec l'ADEME,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 18 janvier 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2023.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **018-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2023
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement
Date de l'acte :	01 février 2024
Annexe(s) :	Rapport

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240201-lmc1H30828H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30828H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2024
Date de réception en Préfecture :	06 février 2024
Publication sur le site internet:	mardi 06 février 2024